

prise en charge des chômeurs traités comme de simples assistés, on comprend bien pourquoi les directions syndicales n'ont jamais proposé une organisation des chômeurs qui permettent à ceux-ci, indemnisation ou pas, de défendre leurs droits : en assurant la défense élémentaire, en organisant pour cela des comités de chômeurs unitaires, soutenus par les syndicats ouvriers et ouverts aux non-syndiqués, il est possible et nécessaire de donner aux chômeurs toute leur place dans les luttes de classes. Souvenons-nous que, en 1936, de grandes marches de chômeurs avaient marqué les mobilisations de masse !

Il y a donc toutes les raisons de dire non aux tentatives actuelles qui consistent à vouloir faire payer par les salariés de la Fonction publique des cotisations pour financer l'aide aux chômeurs : il ne s'agit pas là de faire la charité entre travailleurs, il s'agit de faire payer les patrons, responsables directs du chômage.

## NON AU CHOMAGE TECHNIQUE PARTIEL NON AUX LICENCIEMENTS DEGUISES EN PRE-RETRAITES.

En 1980, le chômage technique partiel a doublé par rapport à 1979. Dans les premiers mois de 1981, il augmente encore. Les pertes en pouvoir d'achat sont très différentes selon les cas, et bien souvent le pa-

gouvernementale » financée par un accroissement des cotisations payées par les travailleurs...

Le problème est le même pour les préretraites, véritables licenciements déguisés, pour lesquels la caisse des ASSEDIC verse aux travailleurs jugés en sur-nombre par le patronat. Le gouvernement a un projet de développer cette forme de « lutte contre le chômage » qui se borne à faire diminuer le chiffre officiel des chômeurs en faisant payer ces frais par les travailleurs eux-mêmes, tant les licenciés à 50 ans ou 56 ans et deux mois.

## NON AUX ATTAQUES CONTRE LES IMMIGRES NON AUX LOIS RACISTES

Durant le septennat de Giscard, les attaques contre les immigrés se sont multipliées. (voir p. 46) Le patronat espère ainsi développer une division supplémentaire entre travailleurs en faisant passer les immigrés pour les responsables du chômage.

En fait, la bourgeoisie n'a pas l'intention de chasser tous les immigrés, mais d'en faire diminuer légèrement le nombre tout en imposant aux autres des règles les empêchant de réagir aux conditions d'exploitation qui leur sont faites.

Il devient donc vital, quelles que soient les manœuvres des diverses organisations ouvrières, de se battre pour les mêmes droits pour les travailleurs français et immigrés, tant sur le plan syndical que politique.

les accords présentés par le patronat et le gouvernement : l'accord sur les préretraites ou celui sur l'indemnisation du chômage partiel ont été confirmés courant du mois de mars 1981 au cours de réunions qui ont duré deux ou trois heures chacune. Pourtant ces signatures condamnent des centaines de milliers de travailleurs à subir les quatre volontés patronales.

Cette attitude concrète des directions syndicales est totalement condamnable : au même moment, depuis des années, la CGT, comme la CFDT sont mandatés pour la lutte en faveur des 35 heures sans perte de salaire.

Pourquoi la CGT n'en fait-elle pas une perspective prioritaire ?

Pourquoi la CFDT, dont la direction Maire-Chérèque a été elle aussi mandatée — bien malgré elle —, lors du congrès de Brest en mai 1979, n'a-t-elle mis la revendication des 35 heures à l'ordre du jour que de journées symboliques « afin de la populariser ».

Même Force ouvrière a, au cours de divers congrès, adopté la revendication des 35 heures : ainsi dans la région parisienne, malgré l'opposition de Bergeron en personne...

Puisque les trois centrales sont mandatées en ce sens, qu'elles organisent l'action pour les 35 heures ! Et puisqu'elles n'ont pas de divergences sur ce point, qu'elles cessent de s'en inventer !

Devant un patronat qui sait parfaitement ajuster ses coups malgré ses désaccords, sachons enfin frapper nous-mêmes ensemble pour imposer la satisfaction du droit à l'emploi pour tous et toutes !

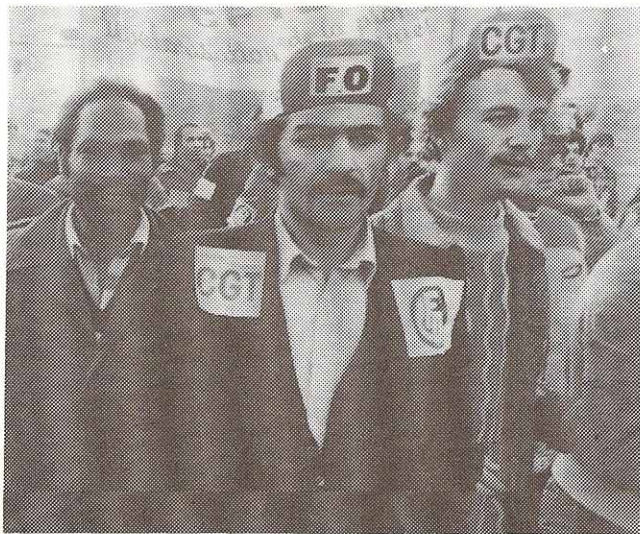
## UNITE DES PARTIS OUVRIERS POUR LES 35 HEURES.

Officiellement, tout comme les syndicats, le PC et le PS ont eux aussi inscrit la revendication des 35 heures dans leur programme immédiat.

A divers moments, le PC comme le PS ont bien pris soin de déclarer qu'ils en étaient prêts à une grande campagne urgente devant la montée du chômage. Mais l'une comme l'autre se sont bien gardés du moindre petit geste de mobilisation unitaire...

A l'approche de l'échéance électorale, c'est encore pire. Le PCF lui-même, où Marchais pose au « candidat antichômage », met des délais pour la réalisation des 35 heures. Il faut, a-t-il dit, « créer 500 000 emplois par an » : cela signifie qu'il se donne plus de deux ans pour réaliser les 35 heures (une heure en moins peut permettre de créer environ 250 000 emplois selon l'INSEE et 5 heures en moins un million deux cent cinquante mille...)

## MINEURS DE LORRAINE



trouvé à chercher à le faire accepter comme des « congés en plus ». Cependant, les choses s'aggravent nettement : à Talbot, une équipe sur deux est au chômage technique pour tout un mois ; à Renault, la plupart des usines chôment pendant une semaine avec des pertes de salaires de 500 F ou plus...

Le gouvernement a annoncé des mesures pour favoriser le chômage technique partiel d'éviter les licenciements. Il est question d'une « aide

## UNITE SYNDICALE POUR LES 35 HEURES

Il arrive 200 000 jeunes sur « le marché du travail » ; des centaines de milliers de femmes se voient refuser le droit à l'emploi, ou se voient limitées à des emplois sans avenir et déqualifiés, des travailleurs plus âgés se voient chassés avec une brusque perte de revenus.

Les organisations syndicales acceptent cependant de négocier tous,